



Luxembourg, le 22 octobre 2023

Lettre ouverte au formateur du nouveau gouvernement, Monsieur Luc Frieden

Les questions de migration et du vivre-ensemble n'ont pas fait l'objet de débats et de controverses lors de la campagne électorale. Cela a sans doute permis d'éviter des déchirements que connaissent les citoyens des pays voisins, avec une conséquence plus fâcheuse, qui est celle que cette attitude a empêché d'en faire un enjeu qui concerne la vie en société au Luxembourg dans sa totalité.

Cela ne signifie pas que l'enjeu ne soit pas important pour notre société : 47,4% des 660 809 habitants qui résident au Luxembourg n'ont pas la nationalité luxembourgeoise et 73,7% ont un antécédent migratoire direct ou indirect, c'est -à-dire, dont au moins un des parents est né à l'étranger ; à eux s'ajoutent tous les jours plus de 220.000 travailleurs frontaliers.

Le Formateur du nouveau gouvernement, Monsieur Luc Frieden et les partis coalitionnaires ont eu raison d'écouter dans un premier temps, avant de se lancer dans des négociations, les organisations de la société civile, sur ce qu'elles avaient à dire à propos des défis qui se dessinent à l'horizon.

Cependant, à notre connaissance, aucune des organisations sur les questions d'accueil, d'immigration et d'intégration, comme par exemple le Flüchtlingsrot (LFR) ou le CLAE n'ont été invitées, ce qui est, à nos yeux, regrettable.

Forte de plus de 40 ans d'engagement sur le terrain, de réflexion et d'échange avec le monde associatif, scientifique et politique, l'ASTI prend la liberté de s'adresser au formateur, pour souligner, sur la base même des déclarations faites par les partis coalitionnaires CSV et DP dans leurs programmes électoraux, les actions qui devraient être impérativement prévues au programme gouvernemental :

- la mise en œuvre rapide de la nouvelle loi sur le vivre-ensemble interculturel et des actions et projets pour le vivre-ensemble dans les communes ;
- l'extension de la participation de tous les citoyens au processus des décisions politiques ;
- le soutien du bénévolat, sans lequel l'accueil et l'intégration ne pourront pas fonctionner ;
- la détermination d'éviter – dans les relations avec nos partenaires de l'UE - que l'Europe ne se transforme davantage en « forteresse » ;
- la création d'un dispositif (guichet unique), rendant la collaboration entre les ministères et administrations impliquées dans l'accueil des réfugiés plus efficace ;
- la réforme du fonctionnement de l'Office national de l'accueil (ONA) ;

ASTI

association sans but lucratif reconnue d'utilité publique

RCS Luxembourg F5199

10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg

tél. +352 43 83 33 -1 - fax. +352 42 08 71

www.asti.lu - ensemble@asti.lu

CCPLULL ASTI - LU44 1111 0652 9615 0000



- la dotation en personnel des administrations, en vue de traiter, au plus tard dans un laps de temps maximale d'une année, les demandes de protection internationale ;
- la répartition équitable des demandeurs de protection internationale et temporaire sur les communes ;
- la facilitation de l'accès à un travail pour les demandeurs de protection internationale et l'activation plus systématique des démarches permettant aux bénéficiaires de protection internationale l'accès à un emploi ;
- la lutte contre les discriminations de toutes sortes (y compris le mobbing à l'école) ;
- la poursuite des efforts visant à transformer l'enseignement en instrument d'intégration sociale, au lieu d'en privilégier les aspects ségrégationnistes ;
- le maintien de l'offre de l'alphabétisation en langue française et des écoles publiques internationales ;
- l'aide aux devoirs à domicile dans les structures d'éducation non-formelle, pour les élèves du fondamentale ;
- la réforme de l'enseignement des langues ;
- la mise en œuvre conséquente du service récent de l'Intégration et de l'Accueil scolaires (SIA).

Ce sont là des intentions qui ont été formulées dans les programmes électoraux. L'ASTI, et les citoyens conscients de l'importance de soutenir le vivre-ensemble, attendent qu'elles soient inscrites au programme gouvernemental et transformées en actions.

L'ASTI aimerait cependant attirer l'attention sur un point très important qui n'a pas été évoqué dans les programmes : la régularisation. Nous entendons par régularisation, la mise en situation administrative légale de personnes ressortissantes de pays tiers, se trouvant sans autorisation de séjour valable sur le territoire du Luxembourg, depuis une période déterminée, qu'elles soient majeures ou mineures.

Nous préconisons la mise en place d'un programme de régularisation sur une période limitée dans le temps. Dans le contexte actuel de crise, cette mesure devrait être mise en œuvre prioritairement.

L'ASTI attend que les coalitionnaires mettent en œuvre les intentions qu'ils ont manifesté pendant la campagne et ose espérer que le Formateur du nouveau gouvernement tiendra en considération les réflexions d'une organisation dotée d'une expérience qui est celle de l'ASTI.

ASTI asbl

ASTI

association sans but lucratif reconnue d'utilité publique

RCS Luxembourg F5199

10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg

tél. +352 43 83 33 -1 - fax. +352 42 08 71

www.asti.lu - ensemble@asti.lu

CCPLULL ASTI - LU44 1111 0652 9615 0000